

REGLEMENT

24^{ème} FESTIVAL DE CINEMA DU GRAIN A DEMOUDRE / 18 > 26 novembre 2023 RÈGLEMENT

Films en Compétition Internationale (courts métrages et longs métrages) et sélection officielle (hors compétition)

La 24^{ème} édition du festival international de cinéma Du grain à démodre aura lieu du 18 au 26 novembre 2023 à Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Montivilliers, et Harfleur (76, Seine Maritime).

Le festival est organisé par l'association Du grain à démodre, avec le concours de la ville de Gonfreville l'Orcher, la ville du Havre, le Conseil Régional de Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et Le Havre Seine Métropole.

1. Conditions de participation

La sélection s'effectue sur les productions postérieures au 1er janvier 2022 et non déjà soumises au comité de sélection.

Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimentale) sur support de projection DCP, fichiers uploadés (MOV Quicktime, MPEG-4, H264, Apple ProRes422) peut être soumise au comité de sélection.

Pour les courts métrages, la durée maximale est fixée à 29 minutes.

En cas de sélection, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté. Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

2. Inscription :

- **Pour les courts métrages**, par la plateforme d'inscription en ligne www.shortfilmdepot.com

> Date limite d'inscription: 1er juin 2023

- **Pour les longs métrages**, via le site du festival www.dugrainademoudre.net : le formulaire d'inscription en ligne imprimé et signé devra être envoyé par mail au bureau du Festival accompagné d'un lien de visionnage privé. L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de ce formulaire et du support de visionnement.

> Date limite d'inscription: 1er juillet 2023

3. Sélection officielle (films hors compétition, soirées spéciales, avant-premières, programmes de courts métrages)

Au moins 1 photo du film (couleur ou noir et blanc selon le film) sera demandée et pourra être utilisée sur tout support. La liste des dialogues originaux et leur traduction française ou anglaise devront être rattachées à l'envoi des documents promotionnels, si nécessaire.

4. Sélection Compétition

5 longs métrages et 5 courts métrages seront sélectionnés pour la compétition internationale.

Au moins 1 photo du film (couleur ou noir et blanc selon le film), ainsi qu'une photo du(des) réalisateur(s) seront demandées et pourront être utilisées sur tout support.

La liste des dialogues originaux et leur traduction française ou anglaise devront être rattachées à l'envoi des documents promotionnels, si nécessaire.

La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du Festival à partir du **15 octobre 2023**.

5. Expédition des copies de projection des films sélectionnés

Les films sélectionnés devront être envoyés au bureau du Festival au plus tard le 1er novembre 2023.

6. Autorisation de publication

L'inscription d'un film implique l'autorisation de publication dans le catalogue du Festival et documents de communication papier du Festival ainsi que sur le site Internet du Festival.

7. Renvoi des copies

Les copies seront retournées dans la semaine qui suit la fin du festival.

8. Transport et assurances

Les frais d'envoi des copies sont à la charge des participants. Les frais de réexpédition sont à la charge de l'association du grain à démodre.

Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des copies sont à la charge de l'association Du grain à démodre. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de l'association Du grain à démodre n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation

concernant l'état des copies ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

9. Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités au Festival.

L'association Du grain à démoudre prendra en charge leurs frais de voyage, de repas et d'hébergement. Pour chaque film, un seul représentant sera pris en charge.

10. Prix

Il sera notamment décerné :

- « **Prix du Grand jury** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage (Professionnels de l'audiovisuel, réalisateurs, comédiens, metteurs en scène, presse cinéma...)
- « **Le prix des « Jeunes cinéphiles** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage - Un jury composé d'étudiants cinéphiles.
- « **Le prix des Lycéens de la section audiovisuelle du lycée Jean Prévost de Montivilliers**, du meilleur long métrage et du meilleur court métrage
- « **Le prix du « Public »** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage par le public / Ce prix est attribué par vote des spectateurs.

Les films primés bénéficient d'une large promotion européenne (réseaux professionnels).

11. Diffusion télévision et Internet

La participation au Festival implique l'autorisation, à titre gratuit, de diffuser sur des chaînes de télévision ainsi que sur des sites Internet, les bandes annonces des films sélectionnés pour la promotion du Festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et dans tous les cas seront limités à 3 minutes maximum.

12. Prolongement du Festival

La participation au Festival implique l'autorisation au bénéfice de l'association Du grain à démoudre, à titre gratuit, de réaliser un montage audiovisuel d'extraits de plusieurs des films sélectionnés dans le cadre du Festival (en particulier les films primés) et de les diffuser sur tous supports aux fins de promotion du Festival en France et à l'étranger et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

13. Cas non prévus et contestations

Le bureau de l'association Du grain à démoudre ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

14. Divers

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de l'association Du grain à démoudre ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux du Havre.

Association du grain à démoudre
29 route de Saint Laurent
76 700 Gonfreville l'Orcher
France

Téléphone : (33) 2 77 67 64 42
william@dugrainademoudre.net
www.dugrainademoudre.net

Contacts :

William Tasse, programmateur artistique et coordinateur pédagogique: william@dugrainademoudre.net
Eloïse Oger, administratrice de production: eloise@dugrainademoudre.net

24th DU GRAIN A DEMOUDRE FILM FESTIVAL / November 18th > 26th 2023 REGULATION

International Film Competition (short and feature films) and Official selection (out of competition)

The 24th Du grain à démodre international film festival will take place between November 18^h and 26th 2023 in Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Montivilliers and Harfleur (76 000, Seine Maritime / Normandy - France.)

The festival is organised by the "Du grain à démodre" association, with the support of the town of Gonfreville l'Orcher, Le Havre, the *Conseil Régional de Haute Normandie, Département de Seine Maritime, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), and Le Havre Seine Metropole.*

1. Terms of participation

The selection will concern productions completed after January 1st, 2022 not yet presented to the selection committee.

All film productions (fiction, animated films, documentaries, experimental films) can be submitted to the selection committee.

Maximal duration accepted for short films: 29 minutes

When selected, film productions must comply with indications specified on the registration form.

Advertising and corporate films are not accepted.

2. Registration :

- **For short films:** by the platform of on-line registration www.shortfilmdepot.com

Deadline for registration : june 1st 2023

- **For feature films:** through the website of the Festival www.dugrainademoudre.net (a registration form must be completed, printed, signed and sent by email to the Festival)

The registration of the film will be effective on reception of the registration form with a private link with password)

Deadline for registration : july 1st 2023

3. Official selection (out of competition, special events, short film night)

At least 1 photo of the film will be requested (colour or black)

The list of original dialogues and their French or English translation must be sent with promotional material.

4. Competition selection

5 feature films and 5 short films will be selected for the international competition.

At least 1 photo of the film will be requested (colour or black and white) as well as a photo of the director(s).

The list of original dialogues and their French or English translation must be sent with promotional material.

The list of selected films will be available on the Festival Internet website as from october 15th 2023.

5. Posting copies of selected films

Selected films must be sent to the Festival bureau by November 1st november 2023 at the latest.

6. Publication authorisation

The registration of a film automatically entails the authorisation to publish it in the Festival catalogue, in all Festival print communication and on the Festival Internet website.

7. Returning copies

Copies will be returned the week which follows the end of the festival.

8. Transportation and insurances

Copies' delivery charges are the responsibility of participants and return delivery charges the responsibility of the Du grain à démodre association.

Insurance costs covering the period between the reception and returning of copies are the responsibility of the Du grain à démodre association.

Should there be any losses or deterioration during this period, the Du grain à démodre association will be responsible for the replacement value of the copy.

No claims concerning the state of copies will be receivable beyond 30 days following the return date.

9. Invitations

Directors of films selected will be invited to the Festival.

The Du grain à démoudre association will take in charge the travel expenses, meals and accommodation. For each film, one director (or representative) will be invited.

10. Prizes

Various prizes will be awarded, including:

- 'The Grand jury' prize (Festival Trophy for the best feature film and the best short film, composed by professional players from the audiovisual field, film directors, actors, stage directors...)
- 'The young film lovers jury', for the best feature film and the best short film (Festival Trophy)
- 'The young audiovisual student jury' for the best feature film and the best short film (Festival Trophy)
- 'The public' prize (Festival Trophy) for the best feature film and the best short film. This prize is awarded by the spectators' vote.

Award-winning films get broad European promotion via professional networks.

11. Television and Internet

Participation in the Festival automatically gives the du grain à démoudre association authorisation to reproduce and broadcast, free of charge, **extracts** of films selected for the Festival on television and on internet sites.

These extracts must not exceed 10% of the total length of the film and will in all cases be limited to 3 minutes. They will only be used for Festival news reports, television or Web programs or interviews, and/or promotional adverts for the current or future Festivals.

12. Following the Festival

Participation in the Festival automatically gives to the Du grain à démoudre association the authorisation to edit extracts of several films selected for the Festival (in particular prize-winning films) and to screen them, via any format, to promote the Festival in France and abroad. This authorisation is valid for a period of one year, renewed by tacit agreement.

13. Unexpected cases and disputes

Situations not provided for in the Festival regulations are to be handled by the Du grain à démoudre association's bureau or its representative, who are also responsible to grant dispensations on special motivated request.

14. Miscellaneous

Participation in the Festival automatically implies that the terms of the present regulations are accepted without reserve. The Du grain à démoudre association's bureau or its representative are authorised to cancel a registration and take adequate measures should the Festival regulations not be complied with or in case of any attitudes susceptible of disturbing the good progress of the event.

Should any dispute occur, the tribunal of competent jurisdiction is the court of Le Havre.

Association du grain à démoudre
29 route de Saint Laurent
76 700 Gonfreville l'Orcher
France

Telephone : (+33) 02 77 67 64 42
William@dugrainademoudre.net
www.dugrainademoudre.net

Contacts:

William Tasse, artistic programmer: william@dugrainademoudre.net

Eloïse Oger, administrator of production: eloise@dugrainademoudre.net